

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET DE DECLARATION
DU CORRESPONDANT SURETE DE L'ENTREPRISE**

| INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Nom de l'entreprise : | |
| N° SIREN : | RCS / Ville : |
| Téléphone : | Fax : |
| Adresse locale : | |
| | |
| | |
| Adresse siège : | |
| | |
| | |

| | |
|---|---|
| Entreprise disposant d'une autorisation d'activité sur le site : | <input type="checkbox"/> |
| Entreprise sous-traitante d'une entreprise disposant d'une autorisation d'activité sur le site : | <input type="checkbox"/> |
| Date d'échéance de l'autorisation d'activité ou du contrat : | |
| Nom du donneur d'ordres : | |
| <i>(Pour les entreprises sous traitantes)</i> | |
| Visa du Correspondant sûreté du donneur d'ordres : <i>(Pour les entreprises sous traitantes)</i> | Cachet du donneur d'ordres : <i>(Pour les entreprises sous traitantes)</i> |

| |
|--|
| Nature de l'activité de l'entreprise sur le site : |
| |
| |
| Amplitude d'activité : lundi au vendredi : samedi : dimanche : |

Note d'information

Ce formulaire doit être rempli avec soin en majuscule d'imprimerie. Il doit être fourni avant la toute première demande de titres de circulation de l'entreprise et mis à jour périodiquement afin de garantir la pertinence des informations qu'il contient.

L'entreprise signataire s'engage à respecter et à faire respecter à ses employés, la mise en œuvre des mesures concourant à la sûreté du transport aérien, notamment les dispositions concernant les modalités de circulation dans les zones de sûreté à accès réglementé de l'aéroport de Lille – Lesquin, définies par arrêté du Préfet du Nord.

Conformément au règlement (UE) 185/2010, l'employeur s'engage à dispenser ou faire dispenser à ses employés, une formation pour l'accès sans escorte aux zones de sûreté à accès réglementé de l'aéroport et aux mesures de sûreté particulières applicables sur l'aérodrome de Lille-Lesquin. La périodicité de la formation correspond à la durée de validité maximale des titres de circulation aéroportuaire.

L'employeur est tenu :

- *d'informer immédiatement le Bureau des Badges de toute personne de son entreprise ne justifiant plus d'une activité sur l'aéroport et de restituer le titre de circulation du titulaire,*
- *de restituer tous les titres de circulation arrivés à échéance pour lesquels il ne sollicite pas de renouvellement.*

Le Correspondant Sûreté désigné par l'entreprise ainsi que son suppléant sont les seules personnes habilitées à signer et à déposer des demandes de titres de circulation auprès du Bureau des Badges.

INFORMATIONS RELATIVES AU CORRESPONDANT SURETE DE L'ENTREPRISE

Nom du Correspondant Sûreté de l'entreprise :

Prénoms du Correspondant Sûreté de l'entreprise :

Fonction dans l'entreprise :

Téléphone : Portable : Fax :

E-mail :

Nom du Suppléant au Correspondant Sûreté :

Prénoms du Suppléant au Correspondant Sûreté :

Fonction dans l'entreprise :

Téléphone : Portable : Fax :

E-mail :

DECLARATION D'INTRODUCTION D'OUTILS METIERS EN ZONE DE SURETE A ACCES REGLEMENTE

Conformément à la réglementation en vigueur (règlement européen UE 185/2010), certains articles prohibés peuvent être introduits dans les parties critiques de la zone de sûreté à accès réglementé par des membres du personnel en vue d'exécuter des tâches essentielles pour l'exploitation des installations aéroportuaires ou d'assurer le service en vol.

Outils pointus / tranchants

Ex : perceuses et les forets, les cutters, les couteaux à lames multiples, les scies en tous genre, les tournevis, les pinces coupantes ...

Instruments contondants

Ex : barres à mine, les clés plates ou à molette, les marteaux ...

Substances explosives et inflammables

Ex : gaz et conteneurs de gaz de grand volume, combustibles liquides inflammables comme l'essence, le carburant diesel, l'alcool, bombe de peinture aérosol, essence de térébenthine et diluants pour peinture, matières présentant un risque d'inflammation ou de combustion spontanée

Substances chimiques et toxiques

Ex : acides et alcaloïdes (piles batteries à électrolyte susceptibles de couler), substances corrosives et produits de blanchiment, poisons ...

Etabli à le

Le Correspondant Sûreté

(Signature et cachet de la société)

Le Suppléant du Correspondant Sûreté

(Signature et cachet de la société)

Le Responsable de l'Entreprise

(Signature et cachet de la société)

Ce document est à envoyer à :

Aéroport de Lille – SAS SOGAREL – D.O. Sûreté – CS 90227 – 59812 LESQUIN Cedex